



Délai pour une transcription d'acte de mariage

Par **djelassi**, le **16/01/2008 à 20:43**

Bonjour, rnrnJe me suis mariée le 15 aout dernier , d'origine tunisienne , je suis née en france et j'ai donc à ce titre la nationalité.Suite à l'obtention d'un rdv le 3 janvier(4 mois apres mon mariage) à l'ambassade de france en tunisie , j'ai fait une demande de transcription et je voulais savoir qu'elle etait le délai d'attente et enfin s'il yavait des risques de refus.merci de vos réponses et pour votre site.l'entretien s'est plutot bien passé, la dame nous a reçu de facon tres rapide et nous a seulement demandé les papiers dont elle avait besoin , cela a duré que 15 minutes.Est ce bon signe

Par **abobe**, le **17/01/2008 à 17:01**

tri bein tkt pas

Par **djelassi**, le **17/01/2008 à 19:33**

je m'attendais à une réponse un peu plus détaillée , tant pis pour moi!!!!!!!